Les huiles minérales

La discussion sur les huiles minérales est reprise.

M. ANTONIN DUBOST. — Le projet qui vous est soumis abaisse les droits sur les pétroles bruts de 25 à 12.50 et sur les pétroles raffinés de 18 à 9.

Le gouvernement pense que cet abaissement sera compensé par une augmentation de consommation.

Une disposition tend à donner des primes à la culture des graines oléagineuses. Le gouvernement et la commission du budget repoussent cette disposition.

Après une longue discussion, la Chambre ordonne le passage à la discussion des articles.

Les sept premiers articles sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté par 513 voix contre 9 sur 522 votants.

Demain, séance à deux heures.

La séance est levée à 6 h. 35.

le ministre, ne confondez pas la violence avec la force. (Rires.)

M. CH. DUPUY.— Je vous remercie. (Nouveaux rires.)

M. MONIS. — Vous avez dit, dans un discours célèbre comme ceux qui tombent de votre bouche... (Sourires moqueurs.)

M. CH. DUPUY. — Tout le monde ne peut pas en dire autant (On rit.)

M. MONIS. — ...Vous aviez dit que vous ne feriez pas les élections, mais que vous les prépareriez. Or, vous semblez vouloir les faire et en ce moment vous commencez par diviser le pays.

Il y a une tendance fâcheuse. Ne touchez pas au suffrage universel ; c'est un jeu qu'il ne faut pas jouer avec le pays. (Applaudissements au centre). Ne découragez pas ceux qui viennent à vous. (Très bien sur les mêmes bancs).

La moindre indication donnée dans la forme impérative éloignerait à jamais les populations de vous. C'est dans ces sentiments qu'il me semble impossible de ne pas clore ce débat par un ordre du jour. Je ne proposerai pas un ordre du jour de défiance, mais je vous demanderai de donner au gouvernement un avertissement avec un ordre du jour pur et simple contenant une indication (Rires).

M. MORELLET. — Vous n'êtes pas chargé de commenter les ordres du jour purs et simples.

M. MONIS. — C'est un ordre du jour d'avertissement et je porte à mes collègues qui protestent le défi très courtois de présenter un ordre du jour de confiance. (Exclamations sur quelques bancs. Applaudissements au centre).

Réplique de M. Dupuy

M. CH. DUPUY. — Je ne comprends pas l'hésitation de M. Monis. Pourquoi ne propose-t-il pas un ordre du jour de défiance?

Un préfet est un serviteur du gouvernement, et les services rendus ne peuvent excuser une défaillance avec une désobéissance.

J'ai fait ce que me commandaient mon droit et mon devoir, et je ne reviendrai pas sur ma détermination.

M. Monis a parlé des électeurs ; c'est mêler les questions locales aux questions de politique générale. La date des élections n'est pas fixée et l'exécutif la fixera suivant les circonstances.

Il a aussi parlé des conquêtes ; il n'en est plus à faire que sur le terrain législatif ; nous les ferons avec le concours du Parlement.

Quant à l'évolution qui se produit, elle servira à faire coïncider, d'une façon plus exacte, le pays légal avec le pays réel et affermir la République.

Nous n'avons aucune indication à donner au pays qui est majeur, et notre rôle sera de bien administrer.

En descendant de la tribune, je dis que le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple, mais sans la signification que lui a donnée M. Monis.

M. MORELLET. — Nous ne pouvons voter dans ces conditions.

Ordre du jour de M. Garran de Balzan

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un ordre du jour de M. Garran de Balzan, ainsi conçu : « Le Sénat, prenant acte des déclarations du gouvernement, compte sur sa fermeté pour assurer de la part de ses fonctionnaires leur dévouement à la République. »

M. TRARIEUX.— L'ordre du jour de M. Garran de Balzan nous place dans un très grand embarras (Bruit), quant à moi du moins.

Voix diverses : Il est retiré.

M. TRARIEUX. — M. le ministre de l'intérieur est libre de révoquer ses préfets, mais ses volontés et ses actes l'engagent devant le Parlement auquel il doit des explications. Eh bien, les explications qu'il a fournies à la tribune ne me semblent pas suffisantes. La question est de savoir si M. le ministre a donné à son préfet des instructions en connaissance de cause.

M. HAMEL. — Nous avons tout fait, M. Godin et moi, pour arriver à la conciliation. Malheureusement nous n'avons pas réussi. Je crois que le Sénat n'a pas à intervenir dans une question de ce genre et je demande l'ordre du jour pur et simple avec sa signification.

M. PAULIAT. — Qui a présidé le banquet?

M. HAMEL. — Notre collègue M. Spuller. (Bruits divers.)

L'ORDRE DU JOUR MORELLET

M. MORELLET dépose l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat acceptant les explications du gouvernement passe à l'ordre du jour. »

M. MORELLET. — Ce n'est peut-être pas l'expression d'une confiance absolue (Exclamations, bruit prolongé), mais cet ordre du jour n'a pas le sens de blâme que M. Monis attache à l'ordre du jour pur et simple.

M. TOLAIN. — Je demande l'ordre du jour pur et simple sans commentaires. Derrière ce débat, il y a des divisions politiques.

M. SÉBLINE. — Raison de plus pour faire la lumière.

M. TOLAIN. — En votant un ordre du jour motivé, le Sénat semblerait vouloir intervenir dans les querelles locales de Seine-et-Oise ou dans les élections législatives.

M. DUPUY. — Après les explications de M. Tolain, l'ordre du jour pur et simple peut reprendre sa véritable signification. Je demande au Sénat de le voter.

M. MORELLET.— Je retire mon ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour pur et simple

Le vote de l'ordre du jour pur et simple est mis aux voix. En voici le résultat : Votants, 155 ; pour, 151 ; contre, 4.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Le Sénat adopte en seconde délibération le projet de loi relatif à l'armée coloniale.

La séance est suspendue à 5 heures pour attendre le dépôt du projet de loi sur les pétroles.

Elle est reprise à 6 h. 1|2.

M. Develle dépose le projet relatif à la convention franco-russe.

La prochaine séance est fixée à demain.

La séance est levée à 6 h. 35.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 29 juin

Présidence de M. CASIMIR-PÉRIER, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Le démantèlement de Cambrai

La Chambre adopte un projet de loi concernant le démantèlement de Cambrai.

Les huiles minérales

M. GRAUX, rapporteur de la commission des douanes. — J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission des douanes sur le projet relatif aux modifications à apporter au régime des huiles minérales.

Ce rapport conclut à l'adoption du projet du gouvernement avec modifications introduites par la commission.

Je demande l'urgence et la discussion immédiate, d'accord avec le gouvernement.

La Chambre déclare l'urgence et renvoie le projet à la commission du budget.

Les fourrages

La proposition de loi suspendant les droits de douane sur les fourrages est adoptée.

LA LIQUIDATION DU PANAMA

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre, adopté avec modification par le Sénat, relatif à la liquidation de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama.

La Chambre adopte les articles de l'ensemble du projet.

M. Peytral dépose sur le bureau de la Chambre le projet relatif au régime des boissons.

NOUVELLES DU JOUR

La santé de Cornélius Herz

Bournemouth, 29 juin. — Le docteur Frazer dit ce soir que l'état de C. Herz n'a pas changé. Le malade souffre beaucoup et ce n'est qu'avec difficulté qu'il prend la nourriture qu'on lui administre. Cornélius Herz sait que son état est critique.

Le départ du président de la République

Paris, 29 juin. — M. Carnot, accompagné de Mme Carnot et de ses fils MM. Ernest et François Carnot est parti ce soir à 4 heures 10 par train spécial se rendant à Marly où il va prendre quelques jours de repos.

Le chef de l'État est arrivé à la gare Saint-Lazare à quatre heures cinq. Il occupait un landau avec Mme Carnot. Le général Borius, secrétaire général de la présidence, l'accompagnait.

Dans la seconde voiture avaient pris place MM. Ernest et François Carnot, ainsi que le colonel Chamoin et le lieutenant colonel Dalstein, qui seront alternativement de service à Marly.

Le président a été reçu à la gare par MM. Blount, président du conseil d'administration, et Marin, directeur de la Compagnie.

Une des salles d'attente avait été transformée en salon, richement décoré de tentures et de fleurs.

M. Carnot nous a paru moins souffrant qu'on avait voulu laisser croire.

Suspension de paiements
Le comptoir Lyon-Alemand. — Ce qu'on dit

Paris, 29 juin. — Le comptoir Lyon-Alemand, banque et comptoir de vente d'or, argent et platine, a suspendu ses paiements ce matin.

Au siège de la Société, 13, rue de Montmorency, voici les renseignements qui nous ont été fournis.

Le comptoir Lyon-Alemand est une société anonyme au capital de 12 millions. Cette société était en relations d'affaires avec tous les grands bijoutiers de Paris, et déjà, à plusieurs reprises, le bruit d'une liquidation avait couru mais sans jamais être confirmé.

La dernière assemblée des actionnaires a eu lieu le 9 juin dernier. On s'y occupa des difficultés graves créées au Comptoir par l'insolvabilité de plusieurs de ses débiteurs — situation due, dit-on, à la crise que traverse en ce moment la bijouterie — et par la dépréciation des matières, en particulier de l'argent, que le Comptoir avait en stock.

On décida de continuer les paiements, et c'est ce qui a été fait jusqu'à hier 5 heures de l'après-midi.

Ce matin, les paiements ont été définitivement suspendus. L'actif de la maison, d'après ce qu'on nous a dit, serait de vingt à vingt-trois millions, et le passif de dix à treize. S'il en est ainsi, les créanciers du Comptoir n'auraient rien à craindre. Cependant, nous devons mentionner le bruit qui a couru que le passif s'élèverait à cinquante millions.

M. Lyon-Alemand, conseiller municipal du quartier de Bercy, n'est pas le directeur du Comptoir ; il n'est qu'intéressé dans la maison.

L'épidémie cholériforme

Toulon, 29 juin. — On a constaté aujourd'hui trois nouveaux cas cholériques et un décès, deux cas à Saint-Mandrier, un cas à Sollies-Pont, un cas à La Cadière et un décès à Cuers.

La démission de M. de Caprivi. — Les dissentiments entre l'empereur et le chancelier

Berlin, 29 juin. — Dans les hautes sphères politiques, le bruit court que M. de Caprivi donnera sa démission quand bien même la loi militaire serait votée. Des discussions très violentes auraient eu lieu entre l'empereur et le chancelier.

D'autre part, la *Gazette de Francfort* dit que la politique de M. de Caprivi reçoit un coup mortel car elle sera à la merci du moindre déplacement de voix. Ce journal ajoute : Comme homme polititique, M. de Caprivi est fini. *Il a été hier même, l'artisan de sa ruine.*

Les élections allemandes. — La loi militaire

Berlin, 29 juin. — Dans la *Gazette libérale*, M. Eugène Richter déclare que l'adoption de la loi militaire n'est nullement certaine.

L'émeute de Permazens

Berlin, 29 juin.— A la suite de l'émeute de Permazens, soixante arrestations ont été opérées.

Les relations commerciales russo-allemandes

Saint-Pétersbourg, 29 juin.— *Conformément aux bruits* répandus par les journaux, on constate que les négociations relatives au traité de commerce russo-allemand, n'ont jamais été rompues.

Les banques d'émission italiennes

Rome, 29 juin. — La commission parlementaire de réorganisation des banques d'émission a approuvé à l'unanimité la prorogation du privilège des établissements actuels jusqu'au 15 juillet.

Au Parlement anglais. - La France et le Siam

Londres, 29 juin. — *Chambre des Communes.* — Sir Edwards Grey dit que le gouvernement n'est pas en mesure de donner de nouvelles informations relativement aux actes d'hostilité qui se seraient produits entre la France et le Siam dans la région du Mékong.

Il n'est pas exact qu'une partie de la flotte française soit arrivée à la barre de la rivière du Mei-Nam.

Le représentant du gouvernement français a averti le gouvernement siamois que la flotte française a reçu l'ordre d'aller à Saïgon afin de se tenir prête à aller à Bangkok, si la situation l'exigeait.

Le gouvernement français nous a donné l'assurance que nous serions prévenus auparavant si le mouvement de la flotte française était ordonné.

Il n'est pas désirable ni convenable pour le moment actuel de faire une déclaration relativement à la politique que le gouvernement anglais jugera nécessaire d'adopter si les affaires deviennent plus critiques.

Cette politique dépendra des circonstances qui ne peuvent être prévues à l'heure actuelle. Pour la protection de nos nationaux et de leurs biens, nous avons à Bang-Kok en ce moment un vaisseau de guerre. Nous allons en envoyer un second et nous en tiendrons un troisième prêt à partir immédiatement si les circonstances l'exigeaient.

Les préfets à Paris. — M. Dupuy et M. Constans

Paris, 29 juin. — On remarque, depuis 48 heures, la présence d'un certain nombre de préfets à Paris. Il y en avait 7, cette après-midi, au Palais-Bourbon.

Il est évident qu'à la veille des élections, M. Dupuy a fait appeler ses fonctionnaires, pour leur donner ses instructions ; mais, contrairement à ce qui se passe d'habitude, le ministre de l'intérieur les garde quelques jours à Paris.

On raconte que pendant ce temps, leurs allées et venues sont soigneusement surveillées et que des agents, postés aux abords de la maison de M. Constans, guettent, pour connaître ceux qui se hasardent à aller rendre visite à l'ancien ministre de l'intérieur.

M. Dupuy ne ferait prolonger le séjour de ses subordonnés à Paris que pour mieux les mettre à l'épreuve, ayant pris la résolution de déplacer ou de sévir contre ceux qui se rendraient chez M. Constans, comme ils en avaient pris l'habitude.

C'est ce qui explique pourquoi ces infortunés fonctionnaires passent leur après-midi au Palais-Bourbon où ils ne cessent du reste de s'entretenir avec la députation radicale de leur département, afin de se créer un alibi, le cas échéant et de désarmer certaines machinations radicales ourdies contre eux.

Victimes de la foudre

Vichy, 28 juin. — Un orage a éclaté sur Servanne près de Vichy. La foudre est tombée sur le village de Jaunets. Il y a eu un tué et plusieurs blessés.

Au Conseil des ministres

Paris, 29 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LA SÉCHERESSE

M. Viger, ministre de l'agriculture, a annoncé qu'il avait adressé des instructions aux préfets pour les inviter à veiller à ce que les municipalités donnent par voie d'affichage et autrement la plus grande publicité possible aux moyens indiqués aux agriculteurs pour remédier aux inconvénients causés par la sécheresse.

LES DÉCORATIONS DU 14 JUILLET

Contrairement à la nouvelle donnée par certains journaux, il est inexact que tous les ministères aient décidé d'ajourner les décorations du 14 juillet. La promotion du ministère de l'instruction publique notamment ne sera pas retardée. En ce qui concerne les palmes académiques, il est également certain que celles qui sont destinées au personnel enseignant seront données à la date ordinaire.

Ce n'est pas fini

M. Eiffel va être poursuivi par les membres de la Société d'études pour l'achèvement de Panama, à raison d'une promesse antérieure de participation de bénéfices.

La somme réclamée s'élève à dix millions. Ce qu'il y a probablement de plus dangereux, ce sont de graves révélations qui menaceraient.

Message de Behanzin

Behanzin envoie par la colonie anglaise de Lagos, le message suivant à M. Carnot :

« Lagos, 27 juin. — Deux fois victime de la trahison des Français, je veux que ce fait soit connu. Dans l'intérêt du pays, je désire mettre fin à la guerre sous des conditions justes pour le Dahomey. Ayant foi en l'honneur et en la justice de votre peuple, je propose d'envoyer des chefs munis de pleins pouvoirs pour conclure une paix honorable. »

Le duel Mendès Bois

Paris, 29 juin. - A la suite d'une polémique littéraire, une rencontre a eu lieu hier soir, à quatre heures, à la Tour-de-Villebon, entre M. Catulle Mendès et M. Jules Bois. Le duel a eu lieu au pistolet de tir. Deux balles ont été échangées, à vingt-cinq pas, au commandement, sans résultat. Les témoins étaient pour M. Catulle Mendès : MM. Armand Silvestre et Marcel Schwob ; pour M. Jules Bois : MM. Jules Guérin et Marcel L'Heureux.

Noces d'or d'une reine

Hier, a été célébré solennellement, en Angleterre, le cinquantième anniversaire du couronnement de la reine Victoria. La statue de la reine, sculptée par sa fille, la princesse Louise, marquise de Lorne, a été inaugurée dans les jardins de Kensington.

Les troubles électoraux en Allemagne

Berlin, 29 juin. — Les troubles qui ont eu lieu à Pirmasens ont pris un caractère alarmant. Des bandes de socialistes ont sillonné les rues, cassant les vitres et maltraitant les habitants. Le propriétaire du café Cordier a été battu et attaché à un tonneau de bière.

Les socialistes ont défoncé les tonneaux et ont brisé le matériel du café. Ils ont envahi plusieurs boulangeries, malgré l'arrivée de deux compagnies d'infanterie. L'inquiétude de la population est grande.

Le choléra dans le Midi

Toulon, 29 juin. — Pendant la journée d'hier, il a été constaté deux cas nouveaux de choléra, à l'hôpital de Saint-Mandrier ; cinq cas nouveaux à Hyères.

Un cas de décès cholériforme s'est produit à Toulon, Faubourg-du-Pont-Dulas, ce matin à 4 h., l'inhumation a eu lieu une heure après.

Alais, 29 juin. — L'épidémie a entièrement disparu.

Le choléra à la Mecque

Alexandrie, 29 juin. — Il y a eu hier, à la Mecque, 650 décès causés par le choléra.

L'affaire Quiquerez Segonzac

Orléans, 29 juin. — Le lieutenant de cavalerie en disponibilité de Segonzac, qui habitait depuis sa mise en non-activité, le château du Bouhon, près de Mormant, en Seine-et-Marne, a été mis en état d'arrestation et transféré à Orléans, quartier général du 2e corps.

Cette affaire s'est faite sans bruit. Samedi, une dépêche de Paris arrivait au quartier général du 5e corps d'armée, ordonnant au général Voisin de faire mettre en état d'arrestation le lieutenant de Segonzac, domicilié chez sa grand'mère, au château de Bouqon.

Dans la soirée, un capitaine de gendarmerie se rendait à Paris et de là à Mormant.

L'officier de gendarmerie réquisitionnait une voiture et, accompagné de deux gendarmes de la localité, se dirigeait vers le château de Bouhon.

Mme de Segonzac mère, son fils et les gens du château dormaient profondément quand retentit le coup de sonnette.

Le lieutenant de Segonzac, prévenu avec précaution de la triste nouvelle, s'habilla tranquillement et vint se mettre à la disposition de l'officier.

Deux heures plus tard, après une touchante scène de larmes entre la grand'mère et le petit-fils, le lieutenant de Segonzac montait dans la voiture.

Le lendemain dimanche, M. de Segonzac arrivait à Orléans et était écroué à la prison militaire de la rue Guillerault

Un voyageur qui revient du Sénégal et qui s'y est livré, parallèlement au capitaine Fortin, à une enquête sur la mort du lieutenant Quiquerez, en communique les *résultats qui sont ceux-ci* :

Il n'y aurait eu ni suicide ni assassinat, mais seulement entre les deux officiers, dont l'un voulait revenir à la côte et l'autre pousser en avant dans l'intérieur, un duel au revolver, forcément sans témoin et en dehors des formes admises, dans lequel le lieutenant Quiquerez fut tué par son collègue.

Ce qui rendrait d'autant plus vraisemblable cette information, c'est que nous savons de source certaine, et maintes personnes savent comme nous, que dans une mission récente deux explorateurs dont nous tairons les noms se battirent dans des circonstances identiques, mais heureusement sans résultat.

Nous croyons savoir, au reste, que le rapport du capitaine Fortin, *au moins dans ses grandes lignes, conclut* également à une lutte entre les deux officiers.

L'amitié du photographe

M. Rochefort a reçu de M. Libert, le photographe qui a photographié les papiers Millevoye. une lettre où il est dit :

Que M. Libert a eu connaissance des papiers mardi en présence de MM. Millevoye, de Morès et de Dion.

Que voyant le nom de Rochefort il a conseillé à ces messieurs d'aller trouver M. Rochefort pour l'entendre.

Que sur le nom de Rochefort en épreuves il mit un blanc, de sorte que si M. Millevoye avait lu les photographies, le nom de Rochefort n'aurait pas été prononcé.

Cette lettre suggère à M. Rochefort, dans l'*Intransigeant*, les réflexions suivantes :

» Je connais très peu M. de Mores et pas du tout M. de Dion, que je n'ai jamais vu. Ils peuvent donc avoir de *ma probité et de mon patriotisme l'opinion qu'il leur plait.*

» En revanche, depuis longtemps, je suis en relations suivies avec MM. Millevoye, Déroulède et Lagrenée, qui n'est pas comte, et que j'ai, je crois, quelque peu aidé à faire replacer alors qu'il était en disponibilité comme consul de deuxième classe.

» Eh bien ! il a fallu qu'un photographe eut l'idée que ces trois messieurs n'avaient même pas songé à émettre, c'est-à-dire que la liste devait être apocryphe et que même si elle ne l'était pas, il était facile de faire partir quelqu'un pour Londres, afin de recevoir ma protestation, au besoin celle de M. Lister, lesquelles seraient arrivées bien à temps, puisque l'interpellation ne devait avoir lieu que le jeudi.

» Les interpellateurs n'ont plus le droit de prétendre que la pensée de m'avertir ne leur est pas venue au milieu de leur étrange travail, puisque M. Libert déclare la leur avoir suggérée.

» Il a cru bien faire en collant une bande sur mon nom. Ce qui était de sa part la plus grave en même temps que la plus inconsciente des injures. C'était me dire avec l'approbation de mes anciens amis :

« Vous êtes incontestablement coupable de la plus » haute trahison et de la plus sordide vénalité, mais » *nous voulons bien garder pour nous cet abominable* « secret et vous épargner la honte d'une flétrissure publi- » que. »

« Tout cela est admirable ! J'ai trois amis constitués en haute cour de justice, deux députés plus un membre du corps diplomatique, et celui qui dans ce tribunal d'honneur refuse de me reconnaître traître à ma patrie et vendu à l'Angleterre, *c'est un photographe !* »

La situation au Maroc

Londres, 29 juin. — Les nouvelles alarmantes concernant le Maroc paraissent être sur le point de recommencer.

Une dépêche de Tanger signale en effet le bruit que le bruit que le chérif de Basidi, dont le gouvernement est situé dans la province de Tarifa, marcherait, avec des forces bien armées et bien équipées, contre Fez, dans le but de détrôner le sultan Muley-Hassan.

Il est inutile de faire remarquer que ce bruit mérite confirmation.

L'association Républicaine

Hier soir a eu lieu, au Palais des Arts libéraux, au Champ-de-Mars, le banquet de l'Association républicaine, auquel assistaient environ 300 convives. M. E. Spuller, sénateur, président de l'Association, présidait ce banquet à la fin duquel il a prononcé un discours.

UN SOMMAIRE DE PHILOSOPHIE

Le *Sommaire de philosophie* de M. l'abbé Léon Bossu, professeur de religion, de philophie générale et d'histoire de la philosophie à l'Université catholique de Louvain, est déjà bien connu et bien apprécié. La quatrième édition de cet ouvrage, soigneusement revue et augmentée de pages assez nombreuses, est pourtant une bonne occasion de le recommander encore ici, comme un manuel très différent des résumés analogues et particulièrement approprié à plusieurs classes de lecteurs à qui je ne sais guère une autre philosophie à conseiller. Je parle des lecteurs de tout ordre qui ne peuvent ou ne veulent mordre ni aux traités scolastiques, dont la méthode et le langage les rebutent, ni aux récents manuels universitaires français, dont l'allure scientifique ne leur répugne guère moins.

Qui n'a rencontré des esprits très désireux d'être initiés à la saine doctrine, mais arrêtés dès le seuil par ce double obstacle? Donnez-leur le *Sommaire* de M. l'abbé Bossu. Je le qualifiais « substantiel et alerte » à sa précédente édition, et je félicitais l'auteur d'avoir parfaitement réalisé le programme du recteur magnifique de son Université, M. Laforêt : « Ni aride, ni banal. » D'ailleurs son cadre si simple et si large, « la conscience, les sens, la raison, » permet de l'embrasser d'un coup d'œil, et sa forme vive et animée ne fatigue jamais l'attention. Excellent déjà, le livre s'est encore amélioré, en particulier par quelques emprunts discrets — d'aucuns diront trop discrets — à la philosophie thomiste.

En revanche, tel chapitre nouveau (sur l'erreur théologique fondamentale d'Aristote et sur le rôle de la conscience en théodicée) combat vigoureusement une théorie assez commune chez les scolastiques touchant la connaissance de l'âme. *Mais il est probable que, parmi les meilleurs disciples de Saint-Thomas, plus d'un,* même sans aller aussi loin que M. Barberis, qui fait de la perception immédiate de l'âme par elle-même la base de toute la théorie scolastique de la connaissance, admettra le bien fondé et reconnaîtra l'importance de la thèse de M. L. Bossu.

L'ouvrage de M. Bossu est en vente à la librairie Alfred Reboux, à Roubaix. PRIX : 4 FRANCS.

Situation météorologique. — Roubaix 30 juin. — Hauteur barométrique 766. Température :
A sept heures du matin 17 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 23 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 22 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les bouchers de Roubaix se sont réunis jeudi soir à la Brasserie des Orphéonistes, rue de la Gare au nombre de deux cents environ. Dans cette séance, on a jeté les bases de la chambre syndicale, les statuts ont été discutés et acceptés et dès demain ils seront envoyés à la sanction du préfet du Nord. La commission se compose de dix membres, tous de nationalité française. M. Jules Legrand, ancien conseiller municipal, est nommé président ; M. Jules Leclercq, vice-président ; M. Achille Catteau, secrétaire, M. Six père, trésorier. La séance qui avait commencé vers 9 h. 1|2 a été clôturée à 11 h. 3|4.

***

Inutile de dire que, dans la séance, il a été question de la taxe municipale; mais il est impossible de savoir jusqu'ici ce que compte faire la nouvelle chambre syndicale pour lutter contre l'arrêté de M. Henri Carrette. Les bouchers sont d'avis que les prix *imposés sont plus bas que* ceux de Lille et même de Douai et, en général, ils sont disposés à entrer en lutte contre la taxe. Celle-ci, disent les intéressés, c'est la ruine de la petite boucherie.

Pour mémoire notons qu'hier jeudi une quarantaine de contraventions ont été dressées tant aux Halles-Centrales qu'en ville contre des bouchers qui n'avaient pas étiqueté leurs marchandises.

Fête nationale du 14 juillet. — *Concours de déclamation.* — Les morceaux imposés aux sections dramatique et comique de la 1re division d'excellence ont été déposés, le 29 juin, au local de la société coopérative « La Paix »; où les concurrents pourront s'en procurer gratuitement un exemplaire.

A propos de la fête du 14 juillet, nous pouvons dire, dès maintenant, que le cortège traditionnel, qu'il avait été question un moment de supprimer, mais qui aura lieu selon la volonté expresse de la municipalité, se formera rue de Mouveaux, à l'angle de la rue de l'Ouest.

Guitares roubaisiennes :

Fromage ! Poésie !
Bouquet de nos repas !
Que sentirait la vie
Si nous ne t'avions pas ?

Le chansonnier « laiteux et crémivore » qui a écrit ces vers d'un lyrisme... sentimental, ne s'est pas douté qu'il serait un jour la cause, indirecte, d'une discussion échevelée, dans un ménage roubaisien dont nul nuage jusque-là n'avait assombri l'union et le bonheur. Il faudrait la plume de Chavette pour raconter par le menu les détails de l'entretien « fromagivore » qui fut le prélude de la discussion et si, à notre grand regret, nous laissons au lecteur perspicace le soin de se figurer la scène, il nous faut, cependant, raconter brièvement où, comment et pourquoi elle se passa. La rue ? près la Grand'Place — n'insistez pas, je n'en dirai pas plus : c'est promis — dans une jolie petite chambrette très propre; sur une table, le souper frugal et, autour de celui-ci, un homme dans toute la force de l'âge, très-vert, et une petite femme, oh mais là toute petite, dont l'épaisse chevelure noire aujourd'hui parsemée de nombreux fils d'argent a dû naguère jeter le trouble dans bien des cœurs.

On mange, et de bon appétit, vous pouvez m'en croire ; soudain, l'homme pousse un cri furibond : « Eh bien, et le fromage ? » La femme, rougissante, explique de son mieux qu'elle a oublié d'en acheter. Oublier le fromage !! Le mari entre alors dans une colère terrible — ce qu'il aurait pu s'éviter en priant tout simplement sa femme de réparer son oubli - mais fatigué bientôt de lui apprendre les avantages inappréciables du roquefort, du Port-Salut, du Hollande, voir même du Maroilles, il voulut appuyer sa démonstration d'arguments frappants qui n'ont, avec le fromage, que des rapports très éloignés. C'est ici que la scène se corsa. Madame, qui avait jusque-là écouté avec soumission les reproches de son mari et son énumération de tous les fromages de la création, sentit bientôt poindre en elle une fureur au moins aussi violente que celle à laquelle son maître et seigneur était en proie, et, furieuse, s'élança sur celui-ci, qui eût rapidement le visage labouré de coups de griffe. On se battit ferme, et on eût le tort de sortir dans la rue; les curieux ne manquèrent pas, comme bien on pense, et les combattants, que les lazzis de la foule agaçaient follement, apportèrent alors dans leur lutte homérique un acharnement épouvantable...

Bref, la police intervint, et à grand'peine on s'expliqua. Les agents ne voulurent pas entrer dans l'importante question des fromages, qui leur parut, pour l'instant, inopportune, et ils se contentèrent de dresser un procès-verbal contre l'irascible ménage — qui jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

***

Autre guitare. Il y avait concert, hier soir, sur la place de la Liberté et la foule y était innombrable. La *Grande Harmonie* charmait les échos de ses plus jolis airs, quand, tout à coup, dans un groupe, une voix s'éleva qui fit une concurrence déloyale à la clarinette et au basson. La voix chantait :

Je suis celui qui t'adores
Je suis celui qui t'implores.

de la Branche cassée, musique de Vasseur. On se retourna de tous les côtés, on chercha le « charmeur » qu'on découvrit bientôt assis le plus tranquillement du monde au bord d'un trottoir et qui ne parut nullement surpris de l'attention dont il était l'objet. Notre ténor, car c'en était un, *rara avis*, très flatté *qu'on voulut bien l'écouter de préférence aux sociétés*, allait entonner le : « Viens gentille dame », de *la Dame Blanche* quand deux agents, les gêneurs, intimèrent au nouveau Capoul, l'ordre de se taire. Le chanteur répliqua sur l'air des *Huguenots* :

En mon bon droit, j'ai confiance.

mais les gardes municipaux n'y prirent attention et emmenèrent au poste central, où on lui fit un rapport pour tapage, l'infortuné chanteur qui a nom Janssens et avait profité toute la journée de cet avis généreux d'Hamlet : le vin dissipe la tristesse.

Pour une joyeuse journée, la fête de Saint-Pierre, à Roubaix, fut une joyeuse journée ! V.

Récompense honorifique. — Nous apprenons avec plaisir, que la Société royale des Sauveteurs de Belgique, vient de décerner la médaille d'or, de première classe, à notre concitoyen, M. Napoléon Pardœn, secrétaire de la section roubaisienne de la Société des Sauveteurs du Nord. Toutes nos félicitations à M. Pardœn.

Service vicinal. — *Interruption de la circulation des voitures.* — Pour faciliter l'exécution des travaux de réfection de la chaussée pavée du chemin de grande communication n° 9. dans la traverse de Roubaix, et prévenir des accidents, la circulation des voitures sera interrompue, du 3 au 13 juillet inclusivement, sur le dit chemin, entre la rue d'Italie et le chemin d'intérêt commun n° 112.

Pendant cette interruption, la circulation se fera, d'une part par le chemin d'intérêt commun n° 112, la rue de Solférino et la rue d'Italie, d'autre part par le même chemin, la rue Boucher-de-Perthes et la rue du Luxembourg.

Le classement du boulevard de Fourmies. — Pendant quinze jours, du 4 au 18 juillet, le projet et les pièces concernant le classement, le nivellement et les alignements du boulevard de Fourmies seront déposés au Secrétariat de la Mairie pour être communiqués à tout requérant.

A l'expiration de ce délai, les 19, 20 et 21 juillet, de 3 à 4 heures de l'après-midi, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix les réclamations et observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Une scène scandaleuse dans un cabaret de la rue de France. — Il y a peu de jours, deux hommes et deux femmes faisaient la fête dans la salle du cabaret Prioux, rue de France, et les libations succédaient aux libations.

L'orgie étant arrivée à son comble, les deux couples se livrèrent, par manière de plaisanterie, à des actes d'une immoralité révoltante.

M. Pradier, commissaire de police du 1er arrondissement, fut informé de ces faits scandaleux.

Il ouvrit aussitôt une enquête, dont les résultats aboutirent, jeudi matin, à l'arrestation de deux tisserands, Albert Bauwens et Maximilien Selosse, âgés respectivement de 31 ans et de 49 ans ; d'une ménagère, nommée Pauline Duhaut, femme de 36 ans, et enfin de Marie Dubar, la maîtresse même de l'établissement.

Les quatre inculpés habitent rue de France, à l'exception de Bauwens, qui demeure rue de l'Alma Ils ont été écroués, jeudi après-midi, au dépôt central de la Grande-Place, pour être dirigés, le lendemain matin, sur Lille.

Aux Halles Centrales. — Un accident s'est produit, jeudi matin, à neuf heures, aux Halles Centrales.

Un garçon boucher, nommé Demelster, a fait une chute si malheureuse, en descendant de voiture, qu'il s'est fracturé le bras gauche; relevé par des passants témoins de l'accident, il a reçu des soins empressés dans un estaminet voisin, après quoi il a été reconduit en voiture à son domicile, rue de Lannoy, au *Cheval Blanc*.

Un docteur qui a visité le blessé a déclaré qu'il devra garder la chambre une dizaine de jours.

Un homme qui a la boisson mauvaise. — Mercredi soir, vers neuf heures et demie, la police dut intervenir rue de Solférino, pour mettre à la raison un sieur Jean Versquel, de la rue d'Italie, que les fumées de l'alcool avaient rendu d'une humeur batailleuse et qui voulait à toute force entamer un pugilat avec un ami, sans aucune provocation de la part de ce dernier.

Vu son état d'ivresse manifeste, Versquel fut emmené et écroué au dépôt du premier arrondissement.

Une arrestation pour vol. — En vertu d'un mandat décerné par M. le juge d'instruction Dassonville, les agents de sûreté Quint et Brouillard ont mis en état d'arrestation, mercredi soir, vers sept heures, à son domicile, rue Sainte-Elisabeth, un ouvrier rattacheur de 17 ans, du nom de Gabriel Wartel, né à Haubourdin.

Wartel, inculpé de vol, a été écroué au dépôt du troisième arrondissement, en attendant d'être déféré au Parquet de Lille.

Toujours la prétendue affaire de mœurs de la rue Casimir Périer, Mme Kesteloot, qui, ainsi que nous l'avons dit hier, et malgré l'évidence même, tient à prouver la culpabilité de son mari, a de nouveau été rendre visite jeudi au commissaire de police du 3e arrondissement. Pour la seconde fois, et bien qu'en dise l'intéressée, le magistrat a poliment éconduit Mme Kesteloot qui en sera très vraisemblablement pour ses démarches.

Arrestation d'un expulsé. — Dans la soirée de mercredi, vers neuf heures, la police de sûreté a surpris à son domicile, rue des Longues-Haies, un ouvrier journalier, François Clauss, d'origine Gantoise, qui est sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Il a été conduit et écroué au poste de police de la place Sainte-Elisabeth.

La divagation des chiens. — Dans la journée de mercredi, le service de surveillance des chiens errant sur la voie publique a ramassé onze animaux qui ont été mis en fourrière. Des rapports ont été rédigés à la charge de deux propriétaires.

Wasquehal. — *Service vicinal.* — *Interruption de la circulation des voitures.* — Pour faciliter l'exécution des travaux de relevé à bout sur la route départementale n° 14, et prévenir des accidents, la circulation des voitures sera interrompue, du 3 au 6 juillet inclusivement, sur la dite route, entre le Petit Wasquehal et le château du Sart.

Pendant cette interruption, la circulation se fera par le chemin vicial ordinaire n° 1, de Wasquehal, et le chemin d'intérêt commun n° 144.

Flers. — *Sauvetage d'une vache tombée dans la Marcq.* — Un boucher de cette commune, Léon Desmet, demeurant au Pont-du-Breucq, a retiré jeudi matin de la Marcq, une vache qui y était tombée en allant s'abreuver.

M. Desmet, pour accomplir le sauvetage de la bête, a dû s'enfoncer dans l'eau jusqu'à hauteur des reins. C'est ainsi qu'il a pu faire sortir l'animal des eaux par deux chevaux attelés.

Il l'a fait saigner aussitôt, ce qui l'a sauvé. La vache appartient à M. Picavet, cultivateur au pont du Breucq. Toutes nos félicitations à M. Desmet.

Pélerinage Eucharistique à Armentières, du 2 juillet 1893. Les personnes désirant profiter individuellement de la réduction de 50 0|0 dans les trains spéciaux, doivent prendre, chez M. Reboux, imprimeur, au *Journal de Roubaix*, une carte d'invitation qui est dès maintenant à leur disposition contre versement de 10 centimes.

Des cartes pour le pèlerinage sont en vente chez M. le curé de Croix. 34993—72708

Communications diverses

Ecole de Natation. — 29 juin. — Température de l'eau. — Huit heures du matin, 19 degrés; cinq heures du soir, 20 degrés. Aujourd'hui, vendredi, jour des dames, à partir de cinq heures du matin jusqu'à midi.

La commission administrative du Choral Sacré-Cœur prie les sociétaires de ne pas manquer à la répétition de vendredi 30 courant, qui aura lieu à neuf heures très précises. Communication importante.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Service vicinal. — *Interruption de la circulation des voitures.* — Pour faciliter l'exécution des travaux de reconstruction du pont de l'Espierre, au passage du chemin d'intérêt commun n° 91, à Wattrelos, et prévenir des accidents, la circulation des voitures est interrompue, du 29 juin au 5 août prochain inclusivement, sur le dit chemin, dans la partie comprise entre le chemin de grande communication n° 9 à la Grand'Place et la rue du Général Faidherbe.

Pendant cette interruption, la circulation se fera par le chemin de grande communication n° 9 et la susdite rue.

Une adjudication. — Jeudi matin, M. Pollet, maire de Wattrelos, assisté de MM. Spriet-Dassonville et Beauvisage, conseillers municipaux et de M. le Receveur municipal, a procédé à la mairie à l'adjudication des fournitures classiques pendant les années 1893, 94 et 95. Voici les résultats :

Deux soumissions ont été déposées : MM. C. Lenoir, libraire à Lille, a offert un rabaix de 41 0|0 et A. Boitiaux libraire à Lille, un de 45.15 0|0. L'offre de ce dernier étant la plus avantageuse a obtenu de droit la préférence. En conséquence M. Boitiaux a été déclaré adjudicataire des fournitures classiques pour une période triennale. Evaluation annuelle 1800 fr.

Tapage nocturne. — Mercredi, vers onze heures du soir, un apprêteur, Imbrecht, âgé de 38 ans, étant sous l'influence de la boisson, a causé du tapage dans la rue de Leers et a même insulté les passants. Imbrecht a passé la nuit au violon. Il s'est vu ensuite dresser procès verbal pour tapage nocturne.

TOURCOING

Le groupe de l'« Alliance Française ». — Le comité nommé, lundi dernier, dans la réunion des adhérents de Tourcoing à l'association nationale de l'*Alliance Française*, a procédé, jeudi, à la formation de son bureau.

Cette séance était présidée par M. V. Hassebroucq, maire de Tourcoing, président d'honneur du groupe.

Ont été élus : président, M. François Masurel père ; vice-président, M. Eugène Jourdain ; secrétaire, M. François Masure-Six ; trésorier, M. Léandre Leduc.

M. Béthouart reste délégué, pour Tourcoing, de l'*Alliance Française*.

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Billaud, vicaire au Cateau, ancien vicaire à Tourcoing, Saint-Christophe, est nommé curé à Ors, décanat du Cateau.

Résultats d'adjudications. — Il a été procédé jeudi à 3 heures, aux deux adjudications suivantes : 1° Aqueduc, rue du Brun-Pain. Devis, 17,200 francs. MM. Masquilier, rabais 3 0|0 ; Derville, 5 0|0 ; Lepers, 5,25 0|0 ; Desoot-Her, adjudicataire, avec rabais de 7,25 0|0. Aqueduc, Place de la Croix-Rouge. Devis, 1,700 fr. M. Desoot-Her, seul soumissionnaire, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 1,75 0|0.

Les concours à l'Académie de musique. — Voici l'ordre des concours de fin d'année :

Lundi 3 juillet, à 8 h. du soir, solfège élémentaire (garçons); mardi 4 juillet, à 8 h. du soir, 1re classe de solfège (garçons); mercredi 5 juillet, à 8 heures du soir, solfège (adultes); jeudi 6 juillet, à 8 h. du soir, 2e classe de solfège; vendredi 7 juillet, à 5 h. du soir, solfège élémentaire (demoiselles); samedi 8 juillet, à 5 h. du soir, 1re classe de solfège (demoiselles); lundi 10 juillet, à 5 h. du soir, 2e classe de piano. Chant (2e et 3e divisions); mardi 11 juillet, à 8 h. du soir, 2e classe de clarinette. Flûte et basson (2e division); mercredi 12 juillet, à 8 h. du soir, bugle, cornet et trompette (2e et 3e divisions). Trombone, barytou et basse (2e et 3e divisions); jeudi 13 juillet, à 8 h. du soir; violon et violoncelle (2e et 3e divisions). — Ces différents concours auront lieu à huis-clos.

Voici maintenant les concours publics qui se feront à l'Hôtel-de-Ville.

Samedi 15 juillet à 6 h. du soir, chant (demoiselles) (1re division et supérieure.) 1re classe de piano; lundi 17 juillet à 8 h. du soir, chant (hommes). Violon, violoncelle, flûte et hautbois (1re division et supérieure); mardi 18 juillet à 8 h. du soir, cor, cornet, bugle, trompette et basse (1re division et supérieure); mercredi 19 juillet à 8 h. du soir, saxophone et clarinette (1re division et supérieure). Concours de solfège entre médaillés.

Courses de Tourcoing. — Voici le programme des courses de chevaux qui auront lieu sur l'hippodrome du Brun-Pain, le dimanche 23 juillet prochain :

A deux heures et demie, prix des tribunes. — 1. COURSE AU TROT MONTÉ : 1,500 francs pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus nés et élevés en France, et pour les chevaux hongres nés et élevés dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de la Seine, de la Seine-Inférieure et du Calvados. 1,000 francs au premier; 300 fr. au second; 200 fr. au troisième. Entrée : 50 fr. — Forfait : 20 fr. — Poids : 3 ans, 60 kilogs, 4 ans, 68 k., 5 ans et au-dessus, 72 k. Les chevaux de 3 ans partiront à 3.800 mètres, de 4 ans à 3,950 mètres, de 5 ans et plus à 4.000 mètres.

A trois heures, prix de la Ville. — 2. COURSE DE HAIES (handicap) : Prix, 1.500 francs dont 1.200 fr. par la Ville et 300 fr. par la Société des Courses pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus de toutes espèces et de tous pays. Entrée, 50 fr.; forfait 25 fr.; le second recevra 150 francs sur les entrées. Tout gagnant d'une course d'obstacles après la publication des poids, portera 2 k. de surcharge, de plusieurs, 5 kilos. Distance. 3.000 mètres environ. Les engagements seront reçus jusqu'au lundi 10 juillet avant 6 heures du soir, chez M. Georges Desurmont, 67, rue de Gand, à Tourcoing. Les poids seront publiés le lundi 17 juillet, à 6 heures du soir au même endroit.

A trois heures et demie, prix de la commission. — 3. COURSE PLATE (A RÉCLAMER) : 2,000 francs pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus, à réclamer pour 6,000 fr. Entrée 50 fr. — Poids : 3 ans, 65 kilos, 4 ans et au-dessus, 68 kilos 1|2. Tout gagnant d'une course en 1893 portera 1 k. de plus; de plusieurs, 3 k. Les chevaux mis à réclamer pour 4,000 recevront 2 k., pour 3,000 5 k., pour 2,000 7 k., pour 1,000 9 k. Les juments recevront en outre 2 k. de décharge. Distance : 1,800 mètres environ. Les engagements jusqu'au mardi 18 juillet avant six heures, chez M. Georges Desurmont, 67, rue de Gand, à Tourcoing.

A quatre heures, prix des dames. — 4. COURSE DE HAIES (Handicap Gentlemen) : 1,000 francs pour les chevaux de 3 ans et plus, de toutes espèces et de tous pays, n'ayant pas gagné une somme de 6,000 fr. en 1893. Entrée : 20 fr. sans forfait. — Deux tiers des entrées au second. — Un tiers au troisième. Poids minimum : 70 k. — Distance : 2,500 mètres environ. — Les engagements seront reçus jusqu'au lundi 10 juillet avant 6 heures du soir, chez M. Georges Desurmont, 67, rue de Gand, à Tourcoing. Les poids seront publiés le lundi 17 juillet, à 6 h. du soir au même endroit.

A quatre heures et demie, prix de l'Avenir. — 5. COURSE MILITARY (3e série) : 1er prix, objet d'art ou d'utilité militaire, valeur, 150 fr.; 2e, objet d'art ou d'utilité militaire valeur 100 francs; 3e, objet d'art ou d'utilité militaire, valeur 75 francs.

A 5 heures prix de la plaine. — 6. COURSE AU TROT ATTELÉ (International handicap) : 1.000 francs pour chevaux entiers, hongres, juments, de toutes espèces et de tous pays, âgés de 4 ans et au-dessus, ayant couru en France au moins 3 fois et dont la publication aura paru au bulletin officiel. 700 fr. au premier, 200 fr. au second, 100 fr. au troisième. Entrée, 40 fr.; forfait, 20 fr., s'il est déclaré avant le 15 juillet à midi chez M. Léon Monnier, 133, rue Nationale, à Tourcoing. Tout gagnant d'un premier prix après la publication du handicap dans n'importe quel pays reculera de 100 mètres. Poids commun, la voiture et le conducteur 100 kilos. Distance, 4.000 mètres.

Conditions générales. — La tenue de course est de rigueur dans toutes les épreuves. Les courses de haies sont régies par le code et le règlement de la Société des « Steeple-Chases de France ». La course plate est régie par le code et le règlement de la Société d'« Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France ». Les courses au trot sont régies par les statuts et règlements de la Société d'« Encouragement pour l'amélioration du cheval français 1|2 sang ». Les handicaps seront publiés au *Bulletin officiel*. Les engagements pour la course plate (galop) seront reçus chez M. Georges Desurmont, 67, rue de Gand, à Tourcoing, jusqu'au 18 juillet avant 6 heures du soir. Les engagements pour les courses de haies seront reçus chez M. Georges Desurmont, 67, rue de Gand, à Tourcoing, jusqu'au lundi 10 juillet avant six heures du soir. Les engagements pour le trot monté et attelé seront reçus chez M. Léon Monnier, 133, rue Nationale, à Tourcoing, jusqu'au lundi 10 juillet à midi. Toute réclamation devra être accompagnée d'une somme de 50 francs qui sera acquise à la caisse de la Société si elle n'est pas admise. Les décisions du Comité seront jugées sans appel pour toutes réclamations provenant d'incidents survenus en cours d'épreuves.

La société des courses établira sur l'Hippodrome du Brun-Pain, pour la journée du 23 juillet, deux buffets et trois buvettes comme suit : 1 Buffet, pesage et tribune à 5 francs ; 1 buffet, tribune à 3 fr. ; 3 buvettes, plaine ; Buvette n° 1, au centre de la plaine : buvette n° 2, coté du bureau d'octroi ; buvette n° 3, cote du Pied de Bœuf.

Les personnes désireuses d'obtenir ces buffets et buvettes devront adresser leurs propositions à M. Léon Monnier, 133, rue Nationale, avant le 10 juillet. Le buffet du pesage sera seul installé par les soins de la commission.

L'installation du buffet des tribunes à trois francs et des buvettes de la plaine est laissé au soin du preneur.

Pour les renseignements, s'adresser chez M. L. Monnier, 133, rue Nationale, du lundi 3 juillet, au jeudi 6 juillet, de 11 heures à midi.

Une grève de tisserands. — Jeudi à la rentrée de 1 heure de l'après-midi, 11 tisserands de l'établissement de M. Dumortier-Cuignet, rue des Piats, ont demandé une augmentation de 0,03 cent. au mètre, ce qui n'a pu leur être accordé. Ils sont aussitôt sortis et deux délégués se sont rendus auprès du commissaire central, à qui ils ont assuré qu'ils ne pouvaient, au tarif, gagner plus de 12 à 13 francs la semaine,

Le jeûne de quarante jours. — C'est lundi prochain que M. Henri Dressen commencera, chez Pierre Charbonnelle, rue du Tilleul, cour Roussel, estaminet du *Petit Marin*, le jeûne de quarante jours dont nous avons déjà parlé.

Abominables attentats. — Mercredi, vers dix heures du matin, une jeune fille, venant de Courtrai pour se placer comme servante à Tourcoing, rencontrait, rue de Gand, à un endroit où il n'existe pas de maison, quatre rôdeurs, à qui elle demanda le chemin pour se rendre rue des Quinze-Bouteilles. Ceux-ci s'offrirent avec empressement pour l'accompagner jusqu'à destination.

Une heure plus tard, un agent de police trouvait la malheureuse tout en larmes du côté de la ferme Lerouge ; c'est-à-dire dans une direction opposée à la rue des Quinze-Bouteilles. La pauvre fille raconta qu'amenée dans un endroit désert, elle avait été victime d'odieuses violences. On se mit immédiatement à la recherche de ces rôdeurs.

Jusqu'ici une seule arrestation a été faite. C'est celle du fameux Victor Martens, dit Bismarck, l'auteur du vol d'un pantalon au préjudice de M. Verhelle, maître-tailleur à Mont-à-Leux. Il avait été conduit à Lille pour cette équipée, mais il avait été aussitôt relâché, le vol ayant été commis en Belgique. A l'audience de simple police du 22 juin, cet individu était encore condamné à 3 jours de prison.

Un deuxième acteur de cette monstrueuse aventure, le nommé D..., ancien marchand de chiffons, âgé de 23 à 24 ans, d'origine belge, a été condamné 10 fois à Courtrai et 6 fois en simple police à Mouscron. En France il a été aussi condamné 7 ou 8 fois.

Un sérieux accident d'usine. — Mercredi, à 7 heures du soir, un ouvrier peigneur de MM. A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, Jules Peers, âgé de 17 ans, qui venait de nettoyer un métier étireur, eut, en remettant la brosse en place, la main gauche prise entre le hérisson et le cylindre. Le petit doigt fut coupé net, et le docteur Ficheaux, qui fut aussitôt appelé à donner des soins au blessé, a dû faire l'amputation de l'annulaire et des deux premières phalanges du médius. Le blessé, qui demeure à Mouscron, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Vols audacieux. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, on a enlevé pour environ 40 francs de zinc, nochères ou tuyaux de descente, aux maisons suivantes, situées à proximité de la frontière : 1° Rue du Court, chez MM. Henri et Auguste Mullier, et Jean Vandebrouck ; 2° Ruelle Duvillier, MM. Charles Millescamps et Désiré Jacquart ; 3° Rue de la Marlière, MM. Jean-Baptiste Boulanger et Joseph Leman. On croit que les voleurs habitent Mouscron.

Un cheval emporté. — Un cheval attelé à la voiture de M. Parsy, marchand de beurre, s'est emporté, jeudi matin, rue de la Gare et menaçait de causer des accidents, quand un passant, M. César Haquette, brigadier d'octroi, s'est jeté résolument à la bride et est parvenu à arrêter le cheval dans sa course désordonnée. M. Haquette, qui n'en est point à son premier acte de courage, a été vivement félicité par les témoins de l'accident.

Mouveaux. — *Conseil municipal.* — *Séance du 29 juin 1893.* — La séance est ouverte à 7 heures 1|2.

Sont présents : M. Varasse-Bourgois, maire; MM. Jean-Baptiste Lepers et Cornille-Mullié, adjoints; Louis Pollet, Louis Picavet, Victor Vincent, Louis Carlier, Agathon Mortagne, Jean-Baptiste Poissonnier, Désiré Six, Henri Bataille, Jean-Baptiste Lehoucq, Henri Clarisse, Louis Lepers, Edouard Lefebvre, Désiré Duhem, Paul Duhamel, Louis Decottignies, Alphonse Lepers.

Absents : MM. Henri Steindre, Henri Delmazure et Théodore Masure.

Pavage de la rue de la Mairie. — M. Collard, agent voyer a dressé pour le pavage de cette rue un devis dont il est donné lecture : Ce chemin en équerre à une longueur de 189 mètres et s'étend de la route départementale n° 22 au chemin de grande communication n° 9 dit pavé de Roubaix. Les travaux de terrassement pour une chaussée de 3 mètres pour laquelle il faudrait 29000 pavés, la main d'œuvre et autres frais porteront la dépense à 9,500 francs qu'on propose d'emprunter au Crédit Foncier Cette somme serait remboursable en 30 annuités, et serait garantie par une imposition de 0.01 cent 969 millièmes additionnel dont le produit s'élèverait à 553 fr. 23 cent.

On échange diverses observations : diverses maisons auront à souffrir; les seuils se trouveront en contre-bas du pavé, mais on admet que si au cours des travaux, il est possible d'user de certains tempéraments on apporterait un projet primitif, toutes les modifications compatibles, avec la bonne exécution de la chaussée pavée.

Budget additionnel de 1892. — Le vote de ce budget avait été réservé à la précédente séance, à cause de la dépense à faire pour le pavage de la rue de la Mairie. On y ajoute donc la somme de 9.500 francs, ce qui porte le total à environ 20 000 fr.

Service vicinal. Il est donné lecture d'un rapport de M. Collard, concernant les dépenses à faire sur les chemins vicinaux et les ressources à créer pour l'année 1894. Ce budget s'établit en recettes et en dépenses par 3,900 fr. Adopté.

Budget de 1894. — Le projet de budget de 1894 n'a donné lieu qu'à peu d'observations.

M. Vincent. — A propos de l'éclairage, je demanderai que la route n° 22 reste éclairée jusqu'après le passage du *dernier car au moins les dimanches, les lundis et jours* de fêtes, pour ne pas voir se renouveler l'affreux accident du jour de la Pentecôte qui a coûté la vie à un de nos concitoyens. Si les gaz n'avait pas été éteints, le mécanicien aurait pu voir le malheureux et arrêter à temps. La proposition est adoptée.

Accôtements des routes. — Ils se trouvent dans un état déplorable; en porte la dépense d'entretien de 100 à 300 fr.

Le bureau de poste. — L'inspecteur qui a visité il y a trois semaines la maison de Mme Cornille avait promis d'envoyer son rapport à bref délai; mais on ne l'a pas encore reçu. La propriétaire écrit de son côté que si elle n'a pas de réponse pour samedi, elle se considérera comme dégagée, car elle a un autre amateur sérieux.

M. Carlier. — Madame Cornille demande 9,000 fr. de sa maison; avec les frais elle reviendrait à la commune à 11,000 francs; pour ce prix là nous aurons certainement avantage à faire construire. Il est décidé qu'on enverra une lettre de rappel et qu'on convoquera aussitôt le conseil municipal pour prendre une décision.

Les dépenses ordinaires et extraordinaires s'élèvent à 43,670 fr. 93 et les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires atteignent à peine la moitié de cette somme.

La compagnie du gaz. — Il est donné lecture d'une lettre des directeurs de la Cie du Gaz de Roubaix, par laquelle ils exposent qu'il n'est pas possible de canaliser le chemin des Bonnets et la Placette parce qu'ils ne sont pas à moitié bâtis; cependant pour montrer toute bonne volonté à l'égard de la commune, ils consentent à partir du 1er juillet à ne plus faire payer le gaz que comme s'il y avait 100 becs c'est-à-dire à faire une réduction de 1|2 centime, soit 1|7 en moins sur la dépense totale. — M. Carlier. Nous n'avons qu'à remercier la Cie.

La séance est levée à 8 heures 3|4.

Halluin. — *Le jubilé sacerdotal du curé.* — Jeudi matin, une messe solennelle en musique a été chantée à dix heures et demie en l'église paroissiale à l'occasion des vingt-cinq années de prêtrise de M.